



Dans ce numéro...

Qui sont les francophones de l'Ontario?.....	2
Références	5

This document is also available in English
(Working Together With Francophones in Ontario: Understanding the context.)

Collaborer avec les francophones en Ontario

PARTIE 1 : COMPRENDRE LE CONTEXTE

Pourquoi collaborer avec les francophones?

L'équité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance sont devenus des priorités pour les gouvernements comme pour la société en général. Ils contribuent à une meilleure santé de la population, une meilleure cohésion sociale, des collectivités plus fortes et une société plus équitable et plus prospère.

En éliminant cette barrière à l'accès aux services – la langue – l'offre des services en français aide à la construction d'une société plus inclusive et plus en santé.

Pourquoi offrir des services en français?

Les francophones de l'Ontario ont le droit de demander et de recevoir des services dans leur langue de la part des bureaux des gouvernements provincial et fédéral ainsi que de certains organismes financés par le gouvernement provincial. Ce droit est enchâssé, entre autres, dans la Loi sur les services en français.

Le saviez-vous?

- L'Ontario compte le plus grand nombre de francophones à l'extérieur du Québec.
- Les Franco-Ontariens ont le droit d'être servis en français dans 25 régions désignées de l'Ontario.



Un client qui reçoit ses services dans sa langue suit mieux les consignes, a moins recours aux services hospitaliers et se maintient en meilleure santé¹. Il affiche aussi un plus fort sentiment d'appartenance à la collectivité².

Pour le fournisseur, offrir ses services dans la langue du client lui permet de mieux comprendre la situation du client et de lui offrir des services de meilleure qualité et mieux adaptés à ses besoins. Avoir une capacité bilingue, lui permet d'atteindre une plus grande proportion de sa clientèle cible, de resserrer ses liens avec les communautés et traduit en action son souci de l'équité.

Qui sont les francophones de l'Ontario?

Les francophones de l'Ontario ont en commun la langue française. Mais pour le reste, la communauté franco-ontarienne est marquée par la diversité d'ethnie, de religion, d'origine, d'éducation, de culture, de revenu, de valeurs, d'expérience.

HISTOIRE – PLUS DE 400 ANS DE PRÉSENCE FRANCO-PHONE EN ONTARIO

- La présence française en Ontario remonte à plus de 400 ans. Les Français ont été les premiers explorateurs de la province et y ont établi les premières colonies. En 1763, la France cède ses colonies nord-américaines à la Grande Bretagne.
- En 1912, le règlement 17 impose la langue anglaise comme seule langue d'enseignement dans les écoles publiques. En 1927, les écoles bilingues sont rétablies. À partir de 1969, les

lois ontariennes autorisent les écoles de langue française aux paliers élémentaire et secondaire.

- En 1984, la Loi sur les tribunaux judiciaires confère au français le statut de langue officielle dans les tribunaux.
- En 1986, le gouvernement provincial adopte la Loi sur les services en français donnant au français un statut légal à l'Assemblée législative et garantissant au public le droit de recevoir des services gouvernementaux en français.
- En 1997, le gouvernement recommande la fermeture de l'hôpital Montfort, seul hôpital universitaire francophone en Ontario. Cette décision provoque un mouvement de résistance populaire. Les tribunaux donnent raison à l'hôpital et à ses défenseurs.
- En 2010, le 25 septembre est proclamé Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes.

DÉFINITION INCLUSIVE DES FRANCO-PHONES

Le 4 juin 2009, le gouvernement de l'Ontario a adopté une nouvelle définition de la population francophone pour mieux refléter les nouvelles réalités et la diversité de la communauté francophone.

Auparavant, les francophones étaient définis en fonction de la langue maternelle : « première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement ».

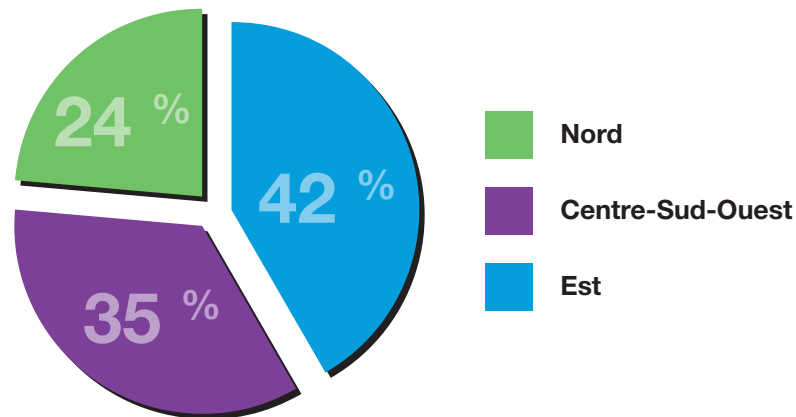
La définition inclusive des francophones mesure le nombre de personnes dont la langue maternelle est le français et y ajoute celles



dont la langue maternelle est ni le français ni l'anglais, mais qui ont une connaissance particulière du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison, y compris les immigrants récents en Ontario pour qui le français est la langue d'intégration.

SURVOL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Selon les données du recensement de 2006, la communauté franco-ontarienne regroupe près de 600 000 personnes, soit 4,8 % de la population totale de la province, réparti comme suit :



La population francophone est dynamique, complexe et de plus en plus diversifiée. Dix pour cent des francophones indiquent appartenir à un groupe racialisé et près de 22 % des immigrants francophones sont arrivés entre 2001 et 2006. Les plus grandes concentrations de personnes racialisées se trouvent dans le Centre, surtout dans la région du Grand Toronto.

VIVRE EN SITUATION MINORITAIRE

La situation de minorité linguistique de la communauté francophone de l'Ontario influence son expérience de la vie ainsi que ses comportements linguistiques.

L'expérience démontre que les francophones ne demandent pas toujours les services en français, même si le fournisseur a mis ces services en place. Les concepts sociolinguistiques suivant expliquent en partie ce phénomène de désengagement et d'assimilation.

LA VIOLENCE SYMBOLIQUE

Élaboré dans les années 70 par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, le concept de la violence symbolique explique les relations de force dans la société entre les classes ou groupes dominants et les classes ou groupes dominés³. Quand on parle de minorités linguistiques, on peut la définir comme :

L'action posée par le groupe linguistique dominant pour forcer la minorité linguistique à parler la langue dominante. Cette violence symbolique s'exerce avec le consentement implicite des dominés, car ceux-ci ne disposent, pour penser cette domination, que des catégories de pensée des dominants. La violence symbolique exerce la fonction d'un maintien de l'ordre, sans que le sujet qui l'exerce s'en aperçoive consciemment.

La violence symbolique crée de l'insécurité et de l'angoisse et conduit même certaines personnes à ne plus parler leur propre langue.



MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE SYMBOLIQUE

Un francophone se rend au comptoir pour demander un service et on lui dit :

- I'm sorry but I don't speak French. (Je suis désolé mais je ne parle pas français.)
- Can you speak English? (Parlez-vous anglais?)
- It's not polite to speak a language other people can't understand. (Ce n'est pas poli de parler une langue que les autres ne comprennent pas.)
- Pourquoi les services en français? Le français n'est pas une priorité pour nous. Nous avons beaucoup plus de clients qui parlent d'autres langues.

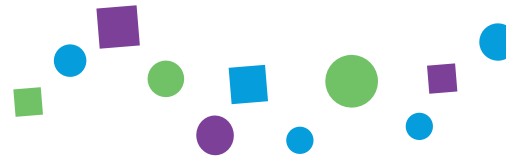
L'OPPRESSION INTÉRIORISÉE

L'oppression externe est l'exercice injustifié de l'autorité et du pouvoir d'un groupe sur un autre. Elle devient de l'oppression intériorisée lorsque nous en venons à croire et à agir comme si les croyances, les valeurs et le style de vie de l'opresseur étaient la réalité⁴.

L'oppression intériorisée peut également se définir comme : la « haine de soi-même » ou le « racisme intériorisé ». Elle se traduit par la honte et le désaveu de sa réalité individuelle et culturelle.

MANIFESTATIONS DE L'OPPRESSION INTÉRIORISÉE⁴

- Malaise d'être francophone.
- Désir de ne plus appartenir à cette communauté.
- Ne pas afficher sa différence.
- Crainte de soulever la colère des autres.
- Peur de ne pas obtenir de services.
- Peur de perdre ses acquis et sa crédibilité.
- Crainte d'être perçue comme un chialeux ou une chialeuse.
- Peur que plus personne n'écoute si on parle en français.
- Acceptation passive de l'assimilation.
- Faire semblant d'appartenir au groupe majoritaire pour en avoir les privilèges (passing).
- Considérer que les services en anglais sont meilleurs que les services en français.



LA DOUBLE MINORISATION DE L'IMMIGRANT FRANCOPHONE

Si les francophones sont les plus souvent minoritaires au sein de leurs communautés, c'est d'autant plus vrai des immigrants récents et des communautés racialisées. Les francophones membres des minorités visibles font face à une double minorisation – minorité linguistique dans un Ontario majoritairement anglophone, minorité visible dans un Ontario français majoritairement de race blanche.

Références

1. Sarah Bowen, Barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé, Santé Canada, Ottawa, 2001.
2. Louise Picard et Gratien Allaire, Deuxième Rapport sur la santé des francophones de l'Ontario, Programme de recherche, d'éducation et de développement en santé publique (REDSP), Service de santé publique de Sudbury et du district et Institut franco-ontarien, Université Laurentienne, Sudbury, décembre 2005.
3. Pierre Bourdieu, Esquisse d'une théorie de la pratique, Paris, 1972.
4. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Faire le pont : comprendre les services en français en Ontario, Ottawa, 2008.

Ressources

[Réseau CS, Collaborer avec les francophones en Ontario: de la compréhension du contexte à l'application des pratiques prometteuses, Toronto, 2011.](#)

Législation

[La Loi sur les services en français \(1986\)](#)

Histoire des francophones de l'ontario

[Office des affaires francophones \(OAF\), Survivance de l'histoire des francophones en Ontario.](#)

[Nexus Santé, 25 choses à découvrir de la francophonie ontarienne, septembre 2010.](#)

Profils sociodémographiques des communautés francophones de l'Ontario

[Office des affaires francophones/Fondation Trillium de l'Ontario, Profil des communautés francophones.](#)

[Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Profil de la communauté francophone de l'Ontario, Ottawa, 2009.](#)

[Jean-Pierre Corbeil et Sylvie Lafrenière, Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de l'Ontario. Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada. No 89-642-X au catalogue – No 001. Document analytique, Ottawa, 2010.](#)

Partie 2 : Législation et appuis institutionnels

Le prochain numéro de la série Collaborer avec les francophones de l'Ontario traite de la législation encadrant l'offre de services en français et des appuis institutionnels à leur prestation.